



Bulletin d'information

2023-2024

ETABLISSEMENT PRIMAIRE

VILLARS-LE-TERROIR –

POLIEZ-PITTET

Table des matières

1	BILLET DU DIRECTEUR.....	3
2	NOTRE ETABLISSEMENT.....	4
3	DIRECTION	6
4	Association Intercommunale de la Région d'Echallens	7
5	SERVICES DE L'ÉTABLISSEMENT & RÉFÉRENCES.....	8
6	SANTÉ SCOLAIRE	8
7	MÉDIATION	10
8	HARCÈLEMENT SCOLAIRE	11
9	DELEGUEES PROMOTION DE LA SANTE (PSPS).....	12
10	REFERENTE DURABILITE.....	12
11	SERVICE PPLS	12
12	PEMS : Pôle d'éducateurs en milieu scolaire.....	12
13	HORAIRES DES BÂTIMENTS.....	13
14	LISTE DES TÉLÉPHONES DES COLLÈGES	13
15	VACANCES SCOLAIRES 2023-2024	14
16	INFORMATIONS DIVERSES	15

1 BILLET DU DIRECTEUR

Madame, Monsieur, chers parents, chers élèves,

Nous voici devant une nouvelle rentrée qui nous l'espérons se déroule sereinement pour toutes et tous.

Au moyen de cette brochure, la Direction a le plaisir de porter à votre connaissance des informations importantes pour cette année scolaire. Nous espérons que vous y trouverez les renseignements nécessaires à la bonne compréhension et à la connaissance du fonctionnement de notre établissement scolaire de Villars-le-Terroir – Poliez-Pittet. De plus amples informations sont également disponibles sur notre site internet (www.ep-villarspoliez.ch).

Pour nos élèves, nous mettons en place un cadre d'apprentissage avec un climat de travail serein où l'écoute, le respect et le partage sont omniprésents. L'école met en place les dispositifs nécessaires afin que chacun puisse trouver sa place en fonction de ses différences et difficultés propres.

La Direction a à cœur de garantir de bonnes relations entre les familles et l'école qui tiennent compte des particularités de chacun tout en assurant un traitement équitable dans tout l'établissement.

Tout en vous remerciant, chers parents, pour votre intérêt et votre collaboration, je vous adresse nos plus cordiales salutations et souhaite à vous, chers élèves, une année pleine de rencontres et de découvertes.

Pour le Conseil de direction

Julien Bertholet, Directeur

2 NOTRE ETABLISSEMENT

L'Établissement primaire de Villars-le-Terroir – Poliez-Pittet accueille environ 851 élèves de 1P à 8P, dans les 45 classes réparties dans 6 bâtiments scolaires différents.

Nous recevons des élèves provenant des communes suivantes : Bottens, Essertines-sur-Yverdon (Epautheyres, Nonfoux, La Robellaz), Jorat-Menthue (Montaubion-Chardonney, Villars-Tiercelin), Montilliez (Dommartin, Naz, Poliez-le-Grand, Sugnens), Penthérez, Poliez-Pittet, Villars-le-Terroir, Vuarrens (Vuarrenge).

90 enseignant(e)s, 10 assistant(e)s à l'intégration, 3 secrétaires, 1 apprentie, 4 doyennes et 1 directeur œuvrent à la bonne marche de l'établissement. Un service de psychologie, de psychomotricité et de logopédie scolaire complète nos prestations.

Formation continue

Chaque année, les enseignant(e)s suivent régulièrement des cours organisés à l'interne ou par la Haute Ecole Pédagogique afin d'augmenter leurs compétences et apporter de nouvelles pistes pour leur enseignement. Ces formations dont la moitié se déroule hors du temps scolaire représentent un nombre d'heures conséquent.

Elèves à besoins particuliers

Tous les élèves n'apprennent pas au même rythme, ni de la même manière. Certains d'entre eux rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages. L'école met en place les dispositifs nécessaires afin que chacun puisse trouver sa place en fonction de ses différences et difficultés propres. Elle tente d'apporter des réponses adéquates aux besoins de chacun. L'enseignant au sein de la classe régulière, soit par l'ajustement de ses pratiques professionnelles, soit par la différenciation de ses interventions pour mieux tenir compte de la diversité des élèves peut apporter une première série de mesures.

La pédagogie différenciée fait en sorte que l'élève en difficulté puisse retrouver confiance. Certains élèves requièrent une prise en charge particulière : les élèves allophones, les élèves rencontrant des difficultés scolaires ou relationnelles importantes, les élèves qui souffrent d'un trouble. Dans ces cas, des mesures diverses peuvent être mises en place au sein de l'établissement :

Ces projets de pédagogie différenciée intégrative sont élaborés notamment avec une enseignante spécialisée. Ces projets visent, si possible, au maintien des élèves dans une classe ordinaire et peuvent se faire sous diverses formes : soutien en lecture, action socio-éducative ou regroupement d'élèves dans l'un de nos cinq Espaces Ressources.

Aménagements

Lorsqu'un élève présente des difficultés persistantes dans ses apprentissages, des aménagements pédagogiques peuvent être mis en place dans le cadre de la classe afin de lui apporter le soutien nécessaire. Un document est complété, selon les observations des divers intervenants et suit l'élève dans sa scolarité.

Les aménagements pédagogiques ont pour but de :

- Prendre en compte les difficultés de l'élève et les reconnaître.
- Permettre à l'élève d'atteindre les objectifs du PER.
- Permettre à l'élève d'aller à l'essentiel, de porter ses efforts sur les connaissances et les mécanismes à acquérir.
- Aider l'élève à maintenir son estime de lui-même, sa confiance en ses propres compétences ainsi que sa motivation.
- Permettre à l'élève de vivre des situations de réussite.

Les aménagements pédagogiques ne touchent ni aux objectifs ni aux barèmes de l'évaluation. Ainsi les résultats obtenus, grâce aux aménagements mis en place, ont une valeur standard et donnent les mêmes droits à l'élève en termes d'orientation/promotion.

3 DIRECTION

Contacts

Etablissement primaire Villars-le-Terroir – Poliez-Pittet
Ch. de Champ-Court 2
1040 Villars-le-Terroir
Tél. 021/338.05.00

Horaires d'ouverture du secrétariat :

- 7h30 à 11h45 et 13h15 à 16h30

Le secrétariat est fermé le mercredi après-midi.

E-mail : ep.villars-poliez@vd.ch

Site internet : www.ep-villarspoliez.ch

DIRECTEUR

Julien Bertholet

DOYENNES

Valérie Chambettaz, Doyenne 1-4P POP – VLT et 1-2P PLG

Mélissa Dewarrat, Doyenne 1-6P ESS et 5-8P VLT

Nathalie Wassmer, Doyenne 1-6P BOT

- Remplacements et activités spéciales

Emilie Pidoux, Doyenne 5-8P POP

- Organisation générale et planification

SECRETARIAT

Clarence Pasche

Réane Fardel

Sabine Villard

Léa Monge, apprentie

4 Association Intercommunale de la Région d'Echallens

PRESENTATION

Le périmètre de l'ASIRE s'étend sur 26 communes, à savoir Assens, Bettens, Bercher, Bioley-Magnoux, Bottens, Boulens, Donneloye, Echallens, Essertines-sur-Yverdon, Etagnières, Fey, Goumoëns, Jorat-Menthue, Montanaire, Montilliez, Ogens, Oppens, Oulens-sous-Echallens, Orzens, Pailly, Penthéraz, Poliez-Pittet, Rueyres, Saint-Barthélemy, Villars-le-Terroir et Vuarrens.

L'ASIRE est en charge des bâtiments, du mobilier solaire, de la cantine, des transports, de la surveillance des élèves (restaurant scolaire, bâtiments et bus) ainsi que des activités parascolaires (études surveillées et cours facultatifs). Pour toutes questions relatives à ces sujets, merci de prendre contact directement avec eux.

ADRESSE

Association scolaire intercommunale de la région d'Echallens

Direction administrative et opérationnelle

Rte d'Echallens 21

1041 Poliez-Pittet

Tel. 021/544.27.62

E-mail : secretariat@asire.ch

Site internet : www.asire.ch

Direction opérationnelle

Jean-Michel Jacquemet, Directeur administratif

Sandra Farinelli, Assistante de direction et parascolaire

Philippe Moccand, Responsable transports et bâtiments

Emilie Willen, Secrétaire administrative

Véronique Henchoz, Secrétaire comptable

Nathalie Rumley, Collaboratrice financière

5 SERVICES DE L'ÉTABLISSEMENT & RÉFÉRENCES

BIBLIOTHÈQUE

Centres de documentation scolaire de Court-Champ à Echallens et des 7 Fontaines à Bercher.

Bibliothécaire responsable : **Dolores Rodriguez**

Tél. Echallens 021/316.30.90 (mardi-jeudi-vendredi)

E-mail Echallens : bibliotheque.cdsc@vd.ch

Tél. Bercher 021/557.02.89 (lundi-mercredi)

E-mail Bercher : alison.swan@vd.ch

6 SANTÉ SCOLAIRE

INFIRMIERE SCOLAIRE

Le service de santé est un lieu d'accueil pour les enfants et leur famille.

L'infirmière scolaire propose un accompagnement professionnel pour toute question en lien avec le bien-être.

Spécialisé·e·s en santé communautaire, les infirmières et infirmiers offrent des prestations durables de promotion de la santé et de prévention dans le respect de la confidentialité et des choix des enfants et des adolescents dans une visée inclusive.

Contact : Véronique Kissling

Tel. 079/159.07.08

E-mail : servicesante.epvp@avasad.ch

Dans le canton de Vaud, la santé à l'école est gérée par l'Unité PSPS (Unité de Promotion de la Santé et de Prévention en milieu Scolaire)

Pour en savoir plus : <https://www.vd.ch/themes/formation/sante-a-ecole/equipes-psps/infirmieres-scolaires>

Offre de prestations

- Soins personnalisés, écoute et soutien
- Evaluation, orientation et collaboration avec les partenaires et les réseaux de soins
- Accompagnement dans des situations individuelles, diverses et imprévisibles (complexités psycho-sociales et familiales, urgences, incidents critiques) et dans des expériences de santé spécifiques (maladies chroniques, en situation de handicap)
- Participation à la mise en place de projets de promotion de la santé avec les professionnels de l'école (équipe PSPS)
- Mise en œuvre de la vaccination scolaire par délégation du médecin cantonal
- Information sur les prestations infirmières à l'ensemble de la communauté scolaire

MEDECIN SCOLAIRE

- Dresse **Alexandra Favaro**

DENTISTE SCOLAIRE

Service dentaire scolaire intercommunal du Gros-de-Vaud

E-mail : servicedentairescolaire@asire.ch

Tél. 076/817.13.30



7 MÉDIATION

Dans le cadre des mesures prises par le DEF (Département de l'enseignement et de la formation professionnelle) pour lutter contre les problèmes posés par les drogues, et d'une manière plus générale pour aider à surmonter des problèmes conflictuels et existentiels qui surgissent durant l'enfance ou à l'adolescence, des enseignants médiateurs ont été formés. Ils s'occupent des problèmes relationnels, reçoivent, informent et conseillent les parents.

Contact

Tél. 021/338.05.00 (secrétariat)

Médiatrices

Aline Rose

E-mail : aline.rose@edu-vd.ch

Natacha Moillen

E-mail : natacha.moillen@edu-vd.ch

Zoé Boutenel

E-mail : zoe.boutenel@edu-vd.ch

8 HARCÈLEMENT SCOLAIRE

METHODE DE LA PREOCCUPATION PARTAGEE (MPP)

La plupart des établissements scolaires du canton sont confrontés à des phénomènes de groupe dans lesquels un élève est tourmenté par des actions répétées. L'EP de Villars-le-Terroir – Poliez-Pittet n'est pas à l'abri de ces pratiques.

Afin de pouvoir répondre de manière efficace à ces situations d'intimidation, une équipe de professionnels de l'établissement s'est formée à la méthode qui agit sur le principe de la préoccupation partagée (MPP). Celle-ci consiste en un dispositif éducatif visant à mettre fin à ces problématiques en déconstruisant le phénomène de groupe.

Lorsqu'un ou des élèves sont importunés régulièrement, les membres de l'équipe MPP s'entretiennent individuellement avec des élèves proches de la situation, dans une démarche bienveillante et non-blâmante de recherche de solutions. Ces entretiens se poursuivent jusqu'à ce que la situation d'intimidation ait entièrement pris fin. Dans certaines situations et en cas de nécessité, d'autres mesures peuvent être prises.

Dans le cadre de l'utilisation de cette méthode, certains enfants seront peut-être amenés à vivre un de ces entretiens. Ces derniers ne débouchent pas sur une sanction et n'ont pas de conséquence sur le cursus des élèves. Pour des raisons d'efficacité et de réactivité, ils ne sont annoncés ni aux élèves, ni aux parents. L'objectif est bien de réagir rapidement pour faire cesser une dynamique de groupe négative.

Davantage d'informations sur la méthode de la préoccupation partagée sont disponibles sur le site : <http://preoccupationpartagee.org/>.

9 DELEGUEES PROMOTION DE LA SANTE (PSPS)

Le Conseil d'Etat a créé un réseau de « délégués de santé ». Ces délégués sont chargés de coordonner toutes les mesures de prévention prises dans le cadre scolaire. Ces mesures s'adressent aux élèves de l'établissement.

Cette tâche est confiée à : Mme **Manon Coudray**, enseignante en 7-8P de notre établissement.

10 REFERENTE DURABILITE

Des référents durabilité sont formés pour faire avancer des projets en lien avec cette thématique dans les établissements scolaires vaudois.

Cette tâche est confiée à : Mme **Maryline Breton**, enseignante 3-4P de notre établissement.

11 SERVICE PPLS

Psychologie, Psychomotricité et Logopédie en milieu Scolaire

Pour toute nouvelle demande de consultation : Secrétariat Moudon (Fondation Méline).

Horaires :

- Lundi, mardi et jeudi : 8h30-11h30 / 14h-16h30,
- Mercredi et vendredi : 8h30 - 11h30

Tél. 021/557.95.59

12 PEMS : Pôle d'éducateurs en milieu scolaire

Suite à la mise en place cantonale du concept 360°, visant l'école pour tous, des pôles de compétences socio-éducatifs en milieu scolaire (PEMS) ont été mis sur pied. L'équipe PEMS rattachée à la Fondation Cherpillod, composée de quatre éducateurs en milieu scolaire (ESS), intervient dans les onze établissements scolaires primaires et secondaires de la région Broye et Gros de Vaud.

Référente pour VLT-POP : Mme Dorine Rochat

13 HORAIRES DES BÂTIMENTS

Ces horaires se trouvent également sur notre site internet, qui sera mis à jour si besoin, merci de vous y référer : www.ep-villarspoliez.ch.

		<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
Essertines		8h20 – 11h35	13h25 – 14h55
Poliez-le-Grand		8h05 – 11h25	13h10 – 14h40
Villars-le-Terroir	1P-6P	8h30 – 11h47	13h32 – 15h02
	7P-8P	8h30 – 11h47	12h47 – 15h02
Poliez-Pittet	3P-6P	8h25 – 11h45	13h30 – 15h00
Collège interco	7P-8P	8h25 – 11h45	12h45 – 15h00
Poliez-Pittet		8h15 – 11h35	13h20 – 14h50
Collège village			
Bottens		8h00 – 11h20	13h05 – 14h35

Horaire : 1P - 2P

1ère primaire lundi, jeudi, vendredi : matin
 mardi : matin et après-midi

2ème primaire lundi, jeudi, vendredi : matin et après-midi,
 mardi, mercredi : matin

14 LISTE DES TÉLÉPHONES DES COLLÈGES

		<i>Téléphones</i>
Essertines		024 435 15 21
Bottens		021 881 24 58
Villars-le-Terroir		021 338 04 98
Poliez-le-Grand		021 881 47 87
Poliez-Pittet	1-2P (collège - village)	021 881 68 24/25
	3P-8P (collège inter)	021 316 86 38

15 VACANCES SCOLAIRES 2023-2024

Lundi du Jeûne

- Lundi 18 septembre 2023

Vacances d'automne

- Du samedi 14 octobre 2023 au dimanche 29 octobre 2023

Vacances d'hiver

- Du samedi 23 décembre 2023 au dimanche 7 janvier 2024

Relâches

- Du samedi 10 février 2024 au dimanche 18 février 2024

Vacances de Pâques

- Du vendredi 29 mars 2024 au dimanche 14 avril 2024

Pont de l'Ascension

- Du mercredi 8 mai 2024 au dimanche 12 mai 2024

Lundi de Pentecôte

- Lundi 20 mai 2024

Vacances d'été

- Du samedi 29 juin 2024 au dimanche 21 août 2024

Site de l'état de Vaud :

<http://www.vd.ch/fr/themes/formation/jours-feries-et-vacances-scolaires>

16 INFORMATIONS DIVERSES

Lois et règlements, informations cantonales

<http://www.vd.ch/themes/formation/scolarité-obligatoire/bases-legales-et-cahiers-des-charges/>

Règlement interne de l'établissement

Disponible sur notre site internet, sous l'onglet vie scolaire/cadre légal et réglementaire.

Vacances

Les dates des vacances sont indiquées à l'adresse : www.vd.ch/autorites/departements/dfjc/vacances-scolaires/

Il est demandé aux parents de se conformer aux dates fixées par le Canton et de ne pas demander à la Direction la faveur d'un départ anticipé ou d'une rentrée retardée. En effet, cette dernière autorité doit faire respecter ce calendrier selon les dispositions légales.

Absences

Les parents sont tenus d'informer le secrétariat (7-8P) ou l'enseignant de toute absence de leur enfant avant le début des cours.

Excuses

Pour des absences dues à la maladie, les parents ou les représentants légaux feront parvenir, **le jour même du retour de l'enfant**, une excuse écrite au maître de classe. Un certificat médical est exigé en cas d'absence pour maladie ou accident excédant une semaine ou en cas d'absences répétées.

Congés

Les demandes sont à adresser par écrit (au minimum deux semaines en avance sauf circonstances exceptionnelles) à la Direction pour appréciation et décision. Le motif sera décrit **de manière précise**.

Changement d'adresse

Les parents sont priés de signaler au secrétariat **tout changement d'adresse, de situation familiale ou de numéro de téléphone.** En cas de départ d'un élève, les parents avisent **rapidement et par écrit** la Direction, dès que la destination est connue.

Accident

En cas d'accident pendant l'école, les parents voudront bien prendre contact avec leur assurance privée et avertir la Direction d'entente avec l'enseignant(e) concerné(e).

Responsabilité civile

Les parents assurent eux-mêmes leur enfant contre tout dégât touchant à la responsabilité civile.

Appareils électroniques personnels (natel, MP3, ...)

L'un des nombreux objectifs de l'école est de favoriser la concentration et la capacité d'apprentissage des élèves, ainsi que les échanges sociaux et ludiques entre pairs. La cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture décide dès lors que :

- Les dispositifs numériques personnels des élèves sont interdits dans le périmètre de l'école durant le temps scolaire : en classe, lors des pauses et de la récréation, ainsi que lors des sorties scolaires ou des camps.
- Les affaires personnelles de l'élève de manière à ne pas être visibles.

Un non-respect de cette règle entraînera la confiscation de l'objet en question. Ce dernier ne sera restitué à l'élève qu'à la fin de la demi-journée d'enseignement.

Droit à l'image

Au cours de cette année scolaire, dans le cadre de diverses sorties, visites et activités pédagogiques, votre enfant pourrait être photographié.

Il s'agit par exemple de photos de classes, de clichés à buts pédagogiques, de photos prises lors d'un camp ou d'une course d'école.

Ces photos seront utilisées exclusivement dans le cadre scolaire. Il se peut que certaines photos figurent sur des travaux que chaque élève prendra chez lui en fin d'année scolaire : cahier, panneau mural, diaporama, bande dessinée, etc.

En référence aux textes légaux en vigueur, notamment sur la protection des données et le droit à l'image, si vous ne souhaitez pas que votre enfant soit pris en photo ou filmé, nous vous remercions de le faire savoir par écrit à l'enseignant-e titulaire de la classe en début d'année scolaire via le formulaire ad hoc.

Armes

Sont considérés comme tels et **strictement interdits** : couteaux, pointeurs laser, pistolets à billes et factices, etc. Ces objets seront immédiatement confisqués et resteront à la disposition des parents auprès de la police.

Pantoufles

Le port de pantoufles est obligatoire en classe. Indiquer le nom de l'enfant à l'intérieur.

Vêtements & objets perdus

Les effets oubliés ou perdus sont à récupérer dans les lieux prévus à cet effet pour les grands sites de l'EP (armoires à l'entrée des bâtiments de POP interco et VLT). Pour les autres bâtiments, s'adresser au corps enseignant. Il n'existe pas d'assurance couvrant le vol dans les locaux scolaires.

Trajets à l'école en vélo

L'utilisation du vélo reste sous la responsabilité des parents. Ce véhicule est à parquer exclusivement dans les abris prévus à cet effet aux abords des bâtiments et doit être muni d'un dispositif antivol.

Trottinettes, skate-boards, rollers ou chaussures à roulettes

L'usage de trottinettes, de skate-boards ou de rollers n'est pas autorisé dans le périmètre scolaire, ceci dès l'arrivée de l'élève à l'école, jusqu'à son départ.

C'est pourquoi les trottinettes doivent être pliées, les skate-boards portés et les rollers déchaussés avant que les élèves ne pénètrent dans les cours d'école. En cas de non-respect de cette règle, l'objet sera confisqué et rendu uniquement aux parents par le corps enseignant.

Transports

L'ASIRE étant en charge des transports, vous trouverez les informations nécessaires sur leur site www.asire.ch.

Petit bus : Les élèves qui voudraient se rendre dans un autre lieu que leur domicile au moyen des transports scolaires sont priés de prendre contact avec le transporteur avant afin qu'il soit garanti un nombre de places suffisant.

Les élèves sont tenus de respecter la charte des transports et des bus (disponible sur le site de l'ASIRE, www.asire.ch).